



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

COMITE SYNDICAL DU SMEAT

**Extrait du
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2022
approuvé lors de la séance du 13 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à neuf heures s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du trente mars 2022, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ALENÇON Alain ANDRE Gérard BARRAQUÉ-ONNO Véronique BEUILLÉ Michel CARLES Joseph CASTERA Didier DOITTAU Véronique DUHAMEL Thierry ESPIC Bruno FERNANDEZ Marc FERRER Isabelle FOUCHIER Dominique FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre GASC Jean-Pierre JOP Serge	LAIGNEAU Annette MARTY Souhayla MEDINA Robert NOUVEL Honoré PERE Marc RODRIGUES Patrice ROUGÉ Michel RUSSO Ida SEBI Jacques SIMON Michel SUSIGAN Alain TOPPAN Alain TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice
LE MURETAIN AGGLO	
COLL Jean-Louis DESCHAMPS Gilbert	SÉVERAC Philippe SUTRA Jean-François
SICOVAL	
SEGERIC Jacques SANGAY Dominique	OBERTI Jacques NORMAND Xavier
SAVE AU TOUCH	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	
SOURZAC Jean-Gervais	ESQUERRE Diane

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Christian, représenté par M. GASC
BERGIA Jean-Marc représenté par M. SUTRA
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
TOUZET Sophie, représentée par M. DESCHAMPS

Délégués titulaires excusés

ARSAC Olivier
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARDEILHAC-PUGENS
Etienne
CARLIER David-Olivier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan

DELPECH Patrick
DELSOL Alain
FOURCASSIER Thierry
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André

MOGICATO Bruno
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
SERP Bertrand
SUAUD Thierry
TERRAIL-NOVES Vincent
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain
COUTTENIER Sylviane

ESPIC Xavier
LALANNE Marjorie
LAY Sophie
MILHAU Claude

ROUSSEL Jean-François
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués En exercice : 67 Présents : 41

Mme la Présidente salue les participants. Elle propose que Mme Diane ESQUERRE soit désignée comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Mme ESQUERRE procède à l'appel des délégués, en présentiel et en visio-conférence, et constate que le quorum est atteint.

1.1. Débat sur les orientations du Projet d'aménagement stratégique de la 2^{ème} révision du SCoT

Mme la Présidente rappelle que le débat sur les orientations du Projet d'aménagement stratégique (PAS) est une étape prévue par le code de l'urbanisme, mais c'est, aussi, et avant tout, l'occasion de partager l'état d'avancement de ces travaux avec tous ceux qui n'auront pas eu l'occasion de participer, ces dernières semaines, aux réunions de bureau élargi, puis de Bureau. Etant précisé qu'il ne s'agit pas d'approuver ou arrêter le PAS lui-même, mais bien de faire un point d'étape de nos échanges ; ce qui signifie que ce projet peut encore évoluer, s'enrichir, à l'occasion des différents travaux, réunions, et bureaux, qui vont se poursuivre jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT.

Les orientations proposées pour le projet du P.A.S. sont exposées dans le diaporama (*ci-joint*) qui a été adressé aux membres du Comité syndical, et dont la présentation est faite, par l'AUAT.

Mme Léna NEUVILLE, de l'AUAT, rappelle du calendrier et de la méthode ayant conduit au projet de P.A.S. présenté ce jour, puis en expose le propos politique introductif.

Elle rappelle que la numérotation des objectifs ne traduit pas une hiérarchie entre eux, mais qu'ils font totalement système.

M. Jean-Gervais SOURZAC invite, pour bien prendre la mesure de l'importance des réductions de consommations foncière envisagées, à faire plus clairement référence à ce qui se pratiquait sur les dix précédentes années, de façon à ce que ce soit plus parlant pour les interlocuteurs des élus.

Mme NEUVILLE rappelle, en effet, ces données : entre 2009 et 2019 la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF), sur la Grande agglomération toulousaine, a été de 2623 ha. Donc si on se dit qu'on doit réduire ceci de 50% sur la première période décennale, ça donnerait 1311 ha, à peu près à consommer sur cette première période décennale, d'enveloppe, maximale, d'ENAF à urbaniser sur cette période, 131 ha maximal par an en moyenne.

M. Alain TOPPAN, observant que la présentation (diaporama) met en avant un chiffre de perspective d'accueil démographique, s'assure que la perspective d'accueil d'activité économique et d'emplois est aussi bien prise en compte, avec la nécessité de foncier associé à ce développement.

Mme NEUVILLE le confirme : quand on donne à voir que le territoire peut accueillir 11 000 habitants par an, il faut savoir qu'une grande part de la population arrive d'ailleurs, ce solde migratoire positif étant créé par l'attractivité économique. Il est donc bien dit, dans l'introduction politique, que la perspective démographique requiert le maintien de cette attractivité ; tout cela fait système ; et plus loin dans le projet d'aménagement stratégique, il y a vraiment un volet dédié à l'économie.

M. Philippe SEVERAC s'étonne néanmoins, puisque l'on est capable d'afficher des objectifs chiffrés, en matière d'accueil de nouveaux habitants, des 11 000 habitants, qu'on n'en affiche aucun en matière d'accueil d'emploi.

Mme NEUVILLE explique que l'indication d'une perspective d'accueil démographique est nécessaire pour que le SCoT en déduise des objectifs en matière de logements, de localisation de ceux-ci et de densification. En matière d'accueil d'emploi le SCoT est, surtout, tenu d'offrir les conditions pour le bon accueil des entreprises. De fait, lors des travaux en bureaux, ont été esquissés des chiffres d'emplois pour éclairer les orientations débattues. Mais fixer, en soi, un objectif de création d'emploi serait trop présomptueux, au regard de la responsabilité du SCoT.

M. Yann CABROL, Directeur de l'AUAT, souligne, d'ailleurs, que dans les deux cas, il ne s'agirait pas de parler d'objectifs, mais de perspectives d'accueil. Ainsi le SCoT ne se fixe pas d'accueillir 11 000 habitants par an, mais il construit un modèle, et cherche à mettre en place, les conditions favorables pour un accueil qu'on envisage à hauteur de 11 000 habitants par an.

Mme Pauline PAGE, de l'AUAT, présente l'objectif 1 « Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire ». Elle signale qu'une ligne « Préserver et sécuriser la ressource en eau » a été omise dans le diaporama adressé aux élus.

M. Philippe GUYOT adhère, tout d'abord, à l'idée que la phase de réflexion sur le DOO, qui sera beaucoup plus détaillé, puisse induire un retour sur ce PAS, qui permette de le compléter. Il en donne quelques exemples :

Le premier est par rapport à l'objectif de la biodiversité : la carte se présente avec un fond légendé comme « reconstituer un maillage écologique fonctionnel », s'appliquant partout, donc, y compris, à la nature en ville. Or il y a deux situations différentes. Il faudra qu'on détaille vraiment dans le DOO, et que le PAS reflète, ensuite, un certain nombre de ces réflexions plus

détaillées ; en particulier, s'agissant du maillage écologique, pour dire là où il y a un vrai besoin, là où on a une atteinte très très forte, peut-être, ou au contraire un endroit à préserver. Et, par ailleurs, en tissu urbain, il faut être capable d'identifier un certain nombre de choses : la nature en ville, les îlots de chaleur qu'il faut combattre.

Le deuxième exemple est par rapport à l'agriculture, il a été, dit dans la présentation, quelles sont les différentes ressources, les différents leviers. Il faudra pouvoir les énoncer au moment du DOO. Lorsque la chambre d'agriculture est venue dans cette pièce, ils ont dit « si vous voulez vraiment aider les agriculteurs, donnez-leur des débouchés, faites des marchés locaux, faites de l'industrie agroalimentaire de proximité, favorisez l'achat de produits issus de l'agriculture, mais de proximité, et y compris, des fois, transformés ». Donc il faudrait, peut-être, entrer un peu dans le détail de ces besoins :

- y-a-t-il besoin de dire où et quelles sont les grandes ressources qu'il faut développer, et en particulier quelles sont les productions agricoles sur lesquelles il y a un vrai besoin de transformation ;

- ou, au contraire, simplement identifier des besoins d'espace dédié (pour du maraîchage par exemple),

- faut-il, simplement, renforcer les marchés paysans, les marchés locaux, etc ?

Il faudrait que cela revienne, à un moment donné, dans le PAS pour avoir une introduction à cette réflexion.

M. Jacques ENGRAND, Directeur du SMEAT tout en soulignant que le travail itératif DOO-PAS a bien été énoncé par Madame la Présidente, et que le travail sur le DOO est devant nous, rappelle aussi qu'un travail très fin a déjà été mené, et capitalisé, dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement. En matière de biodiversité, cette masse d'information plus fine n'est, d'ailleurs, pas là pour figer les choses, mais pour inviter aussi les maîtres d'ouvrages de PLU lorsqu'ils travailleront sur ceux-ci, à approfondir leur diagnostic environnemental de territoire dans le sens des catégories d'espaces repérées dans le diagnostic du SCoT.

De même en matière agricole. Ce n'est, d'ailleurs, pas forcément par une cartographie que les choses vont se traduire, mais il y a l'opportunité du programme d'action, annexé au SCoT, pour inviter l'ensemble des collectivités du territoire du SMEAT à travailler sur ces questions d'économie agricole (circuit de commercialisation, de débouché ; modèle agricole alternatif).

M. Dominique FOUCHIER fait remarquer que plus on avance dans l'exercice, plus on finalise la formalisation des écrits, et l'on avance dans la réflexion de fond ; et l'on voit bien que cela donne toute son importance à l'articulation entre le PAS et le DOO et à la nécessité de préciser un certain nombre de choses sur cet exercice-là : quelle est la formalisation qui permettra de passer du PAS au DOO. Un deuxième point de méthode, ensuite, amène, dès lors qu'on a posé des mots sur un certain nombre d'éléments, à s'interroger sur de la cartographie. Or, à ces yeux, il y a trois types de cartographies :

- des cartographies descriptives : des villes des villages, des voiries, des espaces etc tels qu'ils sont ;

- des cartographies illustratives : on en voit aussi ;

- et des cartographies qui sont plus d'intention, qui montrent une orientation.

Il faudra, peut-être, qualifier ces cartographies, parce qu'elles sont fondamentales dans l'exercice et dans l'appropriation de ces différents sujets.

Sur le fond, et à ce stade, les étapes de travail successives ayant été rappelées, M. FOUCHIER tient à dire que le travail a été de qualité, que le dialogue s'est construit, a été fourni, et que l'écoute a toujours été de qualité, aux différentes étapes.

Mme la Présidente remercie M. FOUCHIER, de ce propos.

Mme NEUVILLE présente l'objectif 2 « Organiser le fonctionnement du territoire en articulant l'échelle de l'agglomération ».

S'agissant, du paragraphe « Ancrer le fonctionnement de la Grande agglomération toulousaine sur l'armature territoriale » elle explicite le type de travail qui reste à mener pour explorer et consolider la proposition d'identification d'une quatrième strate de communes (« dite « pôles urbains », à ce stade) : définitions de critères, d'une part, de responsabilités incombant, à cette strate, d'autre part. Ce type d'approfondissement à mener dans le DOO était, déjà mentionné dans le projet de P.A.S., mais que les membres du Bureau ont souhaité que l'hypothèse de la 4^{ème} strate soit plus clairement posée.

En outre, pour bien traduire les principes de l'armature urbaine dans l'évolution de chaque territoire, il est proposé, d'une part, d'explorer la possibilité de développer un outil s'inspirant des pactes urbains et, d'autre part, de réfléchir à la manière dont pourraient, aussi, être valorisées des démarches de coopération locales (entre deux ou trois communes).

M. CABROL souligne que ceci est une l'illustration du travail itératif à poursuivre entre PAS et le DOO. C'est l'avancée de la réflexion aussi sur le DOO et sur les règles, les conditions, que les élus ont souhaité rattacher à chaque strate, qui va permettre de mieux définir ce qu'on met sur ces strates de communes. Cette hypothèse d'avoir quatre strates permet d'être un peu plus fin dans la « granulométrie » et, certainement, de mieux répondre aux attentes des territoires. On sait, aussi, que les questions restent présentes, sur les strates « communes de proximité » et « communes relai », de savoir quelles conditions on met vis-à-vis de ça. Avec cet esprit, qui guide les travaux, qui est de ne pas être dans quelque chose de figé (dans une situation 2022- 2023 sans que rien ne puisse rien changer ou bouger ensuite). Qui est capable de dire, par exemple, quelles sont les communes, voisines, qui vont travailler ensemble, dans les cinq ans qui viennent ? Ce ne seront, peut-être pas, celles qu'on imagine aujourd'hui. Une commune peut, très bien, s'entendre aujourd'hui pour monter un projet d'école avec une autre ; mais, demain, vous aurez peut-être envie, ou vos successeurs auront peut-être envie, de le faire avec une autre commune. Donc cette notion de projet de trajectoire sur le territoire va continuer, aussi, à guider les travaux et permettre d'affiner un peu plus cela.

M. Jean-Louis COLL souligne, avec satisfaction, l'évolution de la présentation des orientations du P.A.S., par rapport au Bureau de la semaine précédente, dans des termes qui correspondent à la façon qui lui paraissait souhaitable. Plusieurs fois le terme de « ne pas figer les situations » a été prononcé, ce qui est bien le sens de l'intervention qu'il avait faite. Il tient, donc, à souligner son accord là-dessus ; et sur la méthode : les deux diapositives qui ont été présentées, dans la mesure où elles ouvrent le jeu de la méthode pour passer du PAS au DOO, vont dans ce sens. Il faudra bien formaliser cela, car cela permettrait de ne pas figer, de bloquer des situations sur le Muretain (il en avait donné un certain nombre d'exemples).

En second lieu, et de manière transversale à plusieurs des sujets qui ont été abordés jusque-là, il lui paraîtrait important que l'on précise la méthode sur deux points : d'une part la question de la territorialisation, et d'autre part du traitement différencié des territoires. Faire de la cohérence, c'est finalement harmoniser des choses qui sont différentes. Ce qui a été dit précédemment va dans le même sens ; de même que l'échange qui a eu lieu, hier, avec la Région Occitanie au sujet du Zéro artificialisation nette [*de sa déclinaison future dans le SRADDET*] a bien montré que les réponses ne pourraient être que différenciées entre les territoires.

M. Joseph CARLES, indiquant qu'il avait assisté, la veille au soir au MEET, à la présentation de la feuille de route économique de la Métropole, après avoir assisté à l'échange avec la Région sur la question du Zéro artificialisation nette (Z.A.N.) et des autres enjeux environnementaux, s'interroge sur un risque de télescopage. Car, à un moment quand on entend M. FAURY, Président d'Airbus, dire quelles sont les orientations et les trajectoires de l'avionneur, on ne peut exclure que cela vienne, peut-être, impacter nos réflexions aujourd'hui. Parce que, derrière, on s'aperçoit qu'on va avoir une recomposition industrielle, qui peut modifier effectivement notre position d'aujourd'hui ; ce qui peut amener (rejoignant, en cela, le propos de M. COLL) à différencier les approches par territoire, y compris du point de vue du développement économique. M. OBERTI aussi hier (dans le même échange d'hier avec la Région), parlait de ses propositions et de ses projets autour du SICOVAL et de Labège. Tout cela, ce sont des

questions qu'il va falloir réinjecter, à un moment, dans nos travaux, parce qu'elles vont devenir déterminantes.

M. Jacques OBERTI, dans le prolongement des interventions de précédentes, exprime aussi sa satisfaction de voir que les nuances, correspondant à la réalité de notre territoire, sont intégrées aujourd'hui avec des niveaux de rôles, en quelques sorte, que peuvent jouer certains territoires très spécifiques sur la Grande Agglo. Il rappelle, peut-être pour celles et ceux qui n'ont pas participé directement aux derniers débats, que l'on est un peu partagé entre un SCoT qui ne doit pas se substituer, bien évidemment aux PLU ou aux PLUi, mais qui doit, en même temps (dans le respect du rapport de compatibilité) apporter des arguments pour la mise en œuvre ensuite, dans les territoires, de ses principes. Il considère qu'on est, maintenant, dans une bonne dimension, avec cette introduction du 4^{ème} niveau qui nous aidera aussi, ensuite, à décliner ce que le SCoT amène sur nos propres territoires.

Il réitère aussi, et de façon connexe avec ce que vient de dire M. CARLES, le souhait que l'on puisse réaliser conjointement, et rapidement, sur l'ensemble du périmètre du SCoT des études pour voir dans quelle mesure, effectivement, la loi Climat et Résilience, va nous impacter. Car plus on rentrera dans le détail, plus les élus se sentiront partie prenante de la mise en œuvre du SCoT (avec la nécessité de mettre en compatibilité les documents d'urbanisme) plus on aura besoin d'être d'accord entre tous sur la façon dont on utilisera le sol.

A la fois donc des remerciements par rapport à la prise en compte effectivement des différentes dimensions sur notre territoire, et du rôle que peuvent jouer les communes, ou les regroupements de communes localement ; mais nécessité de poursuivre un travail ensemble de façon à bien comprendre les contraintes des uns et des autres, et d'éviter le repli sur soi.

M. GUYOT, exactement dans le sens des trois précédentes interventions, souhaite aussi, comme cela a été envisagé, que l'on puisse revoir un peu quels sont les bassins de vie, les coopérations entre les différents bassins de vie, et les systèmes de coopération locale entre communes ; être capables de bien identifier quels sont les coopérations qu'on envisage parce que, comme le dit M. OBERTI, l'expression du SCoT sera une préparation à nos PLUi.

Il est, en effet, important aussi de pouvoir regarder à nos limites, et y compris aux frontières du SCoT de la Grande Agglomération toulousaine, pour voir un peu comme les choses s'articulent au niveau interSCoT. Ceci semble avoir du mal à se mettre en place. Pourtant, côté Grand Ouest Toulousain, étant proches du Gers, on a un vrai besoin (vis-à-vis des habitants) de pouvoir identifier quels seraient les synergies à envisager, et dans tous les domaines.

Mme la Présidente tient à souligner, s'agissant de l'interSCoT, qu'il n'y a pas de difficulté sur le fonds, sur le principe de dialogues. La difficulté est pratique : cela nécessite du travail, et du temps. Dans le contexte que chacun connaît, c'est cela qui complique ; mais sur le fonds il n'y a pas de difficulté à travailler en interSCoT chacun le sait bien.

M. COLL formule une proposition pour accompagner le passage du PAS au DOO : ne serait-il pas intéressant de mettre sur pieds un petit groupe de travail, qui conduise une réflexion de méthode sur les deux termes qu'il a employés, c'est-à-dire la différenciation et la territorialisation ? Car c'est bien dans cette direction qu'il faut que l'on travaille, et il faut, donc, voir concrètement, comment on rend ces deux notions opératoires dans la construction de ce que l'on a à construire. Donc, la proposition serait que ce soit d'abord un groupe de travail qui permette d'édicter un certain nombre de règles de méthode pour pouvoir travailler concrètement sur les territoires.

M. ALEGRE approuve ce qui a été dit au niveau du travail ayant mené au PAS parce que à différentes réunions de Bureau des pas ont été fait, dans le bon sens, dans la compréhension. S'agissant des communes de proximité, au nom desquelles il voudrait s'exprimer (pour ne pas laisser la parole qu'aux grosses communes !) car elles sont nombreuses dans le périmètre du SMEAT : si l'on a bien compris que certaines s'étaient développées plus que de raisonnable, ce qui est vrai, d'autres ont été beaucoup plus raisonnables. Donc il faudrait aussi tenir compte de ça pour que celles qui ont été raisonnables, et ont peu consommé de foncier, ne se retrouvent pas pénalisées.

M. ENGRAND souligne que le dans le diaporama présenté, a été rappelé (pour éclairer une étape de la réflexion sur les scénarios démographiques) tableau de chiffres illustrant une déclinaison de l'accueil par state. Les chiffres, eux-mêmes, ne font pas foi (puisque la perspective démographique globale retenue est un peu différente) mais ils illustrent quand même qu'il y a, dans tous les cas, un socle de croissance pour les communes de proximité. Pour le reste, la préconisation ensuite, est de renvoyer à un travail au sein des intercommunalités pour moduler sur son territoire, à l'intérieur de telle ou telle strate, l'accueil dans telle ou telle commune. Pour les intercos qui ont un PLUi, celui-ci est, évidemment, l'outil évident de cette déclinaison. Mais dans toutes les EPCI il peut y avoir un PLH (Programme local de l'habitat) qui est alors l'outil de régulation, à la bonne échelle, de cette répartition.

M. ALEGRE maintient son propos d'alerte, lequel doit, en effet, être regardé de près au niveau des interco, afin de ne pas pénaliser les communes qui ont été raisonnables.

M. SOURZAC abonde dans le sens de son prédécesseur. Les communes relais, et celles qui se rapprochent de grand pôle urbain (la nouvelle strate envisagée) y trouvent leur compte. Mais il est inquiet, même s'il y a un socle pour les communes de proximité, que celui-ci soit ridicule. Cela génère beaucoup d'inquiétudes sur le devenir des communes de proximité ; c'est à dire sur leur capacité, économiquement parlant, à maintenir les ressources nécessaires au fonctionnement de leurs services. Si elles sont majoritaires en termes de nombres, elles ne le sont certainement pas en termes de rayonnement économique et de population. Et il estime que l'on fait bien peu de cas d'elles.

M. FOUCHIER exprime sa satisfaction du fait que la perspective d'une 4^{ème} strate ne fasse plus débat. Aujourd'hui, elle a trouvé sa place sur cette carte, après quelques discussions, et il n'a pas de doute sur le fait qu'on trouvera les critères, et la caractérisation, de cette strate « pôle urbain ». Elle était nécessaire parce que plus précise, permettant de mieux caractériser, de qualifier, de mieux préciser les centralités, la territorialisation. Et, finalement, elle est plus politique et plus stratégique. On était gêné par les trois strates parce qu'elles limitaient dans une vision un peu prospective. Ce qu'on voit ce matin est tout à fait intéressant, et il n'avait pas perçu à quel point, effectivement, ce sujet-là aussi nous avait permis d'avancer dans le débat, dans la discussion, en rouvrant un certain nombre de choses. Puisque ceci doit s'inscrire dans l'articulation entre le PAS et le DOO, il reste des choses à définir, il reste des choses à travailler.

Mme la Présidente se réjouit de tous les propos qui viennent d'être tenus sur ce document et qui encouragent à continuer et à poursuivre le travail et les débats, comme proposé, dans le DOO, éventuellement en faisant retour sur le PAS pour l'amender si nécessaire. Merci à tous de tout ce qui a été dit.

Mme NEUVILLE poursuit la présentation de l'objectif 2, avec le § consacré au Développement des solutions de mobilité adaptées à la diversité territoriale.

M. COLL, avouant qu'il sera un peu moins consensuel sur ce paragraphe, souhaiterait que les choses soient plus explicites concernant les mobilités dans le péri-urbain. Pour le Muretain, et notamment l'ouest, il y a une problématique de choc d'offre qui devrait être posée. On ne peut qu'être d'accord sur ce qui vient d'être exposé concernant la cohérence urbanisme-mobilités, mais il y a toujours la logique de la poule et de l'œuf : il y a des territoires en péri-urbain, qui sont encore insuffisamment desservis, et l'on ne peut pas laisser croire qu'on pourra y faire tout et n'importe quoi. Dans le cadre d'un document comme le SCoT en révision, le minimum est d'avoir un certain nombre de termes forts pour exprimer une volonté politique ; et on ne peut pas rester silencieux, par rapport au péri-urbain, dans le Muretain. Ainsi, dans le diagnostic (qu'on rappelait tout à l'heure) il faudrait que celui-ci « dramatise » un peu plus la situation s'agissant du péri-urbain. Car on est confronté à une situation sur laquelle on ne peut pas rester silencieux dans la situation actuelle de l'offre de mobilité publique.

Le SCoT doit porter ce constat pour, ensuite, travailler sur des hypothèses. Par exemple, il y a 10- 15 ans déjà, on parlait d'une gouvernance de la grande agglomération toulousaine pour articuler les différentes autorités organisatrices de transport. Il y a une réflexion à conduire là-dessus, qui devrait être plus précise que les simples éléments de fonctionnalité, de cohérence urbanisme mobilité... Il y a sur le péri-urbain, un problème d'offre, aujourd'hui, qui est à travailler. Alors, évidemment, il faut de la densification ; mais on ne peut plaider pour la densification dans le péri-urbain que s'il y a un choc d'offre de mobilité. Parce que sinon, c'est la double peine pour les populations.

M. SUTRA ajoute que c'est le rôle du P.A.S, de la vision stratégique, de se projeter dans le temps du SCoT. Or, effectivement la carte dont on parle reprend, en grande partie, l'historique de la gestion des transports en commun, de la Grande agglomération toulousaine, qui exprime une conception radiale et centripète. Dans une projection pour l'avenir du SCoT, on pourrait intégrer une vision en « toile d'araignée » ou, du moins, en avoir l'amorce.

Mme NEUVILLE signale que, dans cette intention, le schéma de ce volet mobilité fait apparaître, en tireté bleu, un « tour » de la première couronne de l'agglomération, en vue d'avoir une première couronne assez maillée ; et, aussi, de faciliter les déplacements transversaux, lorsqu'on arrive de plus loin, en 2^{ème} ou 3^{ème} couronne, en s'accrochant sur cette couronne transversale pour avoir des déplacements transversaux facilités. Mais peut-être que cela ne répond-il pas complètement à la remarque de M. SUTRA.

M. ENGRAND souligne que c'est bien ce qu'exprime la légende associée à ce tireté bleu.

M. SUTRA acquiesce, mais le modèle repose quand même, essentiellement, sur l'historique.

Mme NEUVILLE admet que ce sujet peut être, aussi, l'objet de discussions à venir dans le cadre du DOO, avec les opérateurs de Transports en commun.

M. GUYOT relève, toujours en ce qui concerne le péri-urbain (et sans revenir sur les transports publics ou la mobilité douce) que ce qui est proposé dans le P.A.S. par rapport à la logistique par exemple, est exactement l'inverse de ce qui s'est passé et de ce qui continue de se passer. On est bien placés à Plaisance-du-Touch avec la zone de la Ménude, pour savoir que la logistique a pris place de façon énorme dans le péri-urbain. En deuxième couronne, il y a, actuellement, une forte demande de foncier, sans que cette demande ne puisse, un tant soit peu, être satisfaite à l'intérieur de la métropole par exemple. On ne voit aucun responsable de la métropole proposer aux EPCI voisins d'accueillir de la logistique pour, justement, permettre de faire circuler un peu moins les camions.

Et, 2^{ème} aspect de ce sujet, c'est la ZFE (Zone à faible émission) dont il s'étonne qu'on ne parle pas des impacts sur l'ensemble de la circulation à l'échelle de la GAT y compris sous l'angle de la pollution. Il cite le cas de la région parisienne avec la fermeture des voies sur berges qui a, certes, assaini le centre de Paris, mais qui a aggravé la pollution de l'air sur le périphérique et les communes périphériques. Il est persuadé qu'on n'a pas mesuré les conséquences, et en particulier sur des communes comme Plaisance, de l'interdiction des camions sur la rocade Ouest. Automatiquement, le transit nord-sud passera par les communes voisines ; en particulier par Plaisance du Touch et ses deux ponts en centre-ville. Cela veut dire que tous les camions doivent passer par le centre-ville de Plaisance du Touch, avec une pollution qui, à l'avenir, va certainement augmenter.

Pour cette raison, il ne faut pas écrire qu'on ne fera des équipements routiers que pour intensifier. Le fameux boulevard urbain Ouest est nécessaire pour pouvoir donner un peu d'air au centre-ville de toutes les communes qui vont être traversées, par tous les véhicules qui ne vont plus pouvoir rentrer dans la ZFE, à horizon de deux ou trois ans. Sans compter que cela va

être encore plus catastrophique pour les artisans, par exemple, qui ont besoin de travailler dans Toulouse. Eux, s'ils n'ont pas les moyens de changer leur véhicule, alors là cela devient complètement impossible et donc tout simplement ils vont avoir d'énormes difficultés économiques.

Mme La Présidente répond que tout ceci laisse à voir que dans le cadre du DOO, il y a vraiment un travail de fonds à poursuivre, avec les autorités organisatrices de transport. Peut-être que si une ambition, telle que vient d'être présentée, devait se concrétiser, il faudrait bien qu'il y ait l'adhésion de l'ensemble des partenaires. Elle rappelle que cette carte a été présentée, la veille, au Conseil Régional, lequel était favorable à tout ce qu'il y était indiqué écrit mais en soulevant des questions sur le financement, ce qui n'est pas neutre tout de même.

Mme NEUVILLE ajoute que ceci concernerait aussi l'idée d'un cadencement ferroviaire avec un système RER métropolitain plus ambitieux,

Elle poursuit, ensuite, la présentation de l'objectif 2, avec le § consacré au rééquilibrage des offres commerciales au service de l'animation des centralités.

M. GUYOT souhaiterait que l'on insiste sur le fait que les commerces de centre-ville doivent s'accompagner d'une densification du centre-ville ; car il n'y a pas de petit commerce sans client. Les clients, il faut qu'ils puissent venir à pied, en vélo, pas de loin dans tous les cas. Cela veut dire qu'il faut vraiment lier l'implantation des petits commerces à l'intensification. De même qu'on ne favorisera l'agriculture de proximité (ainsi que le disait la chambre d'agriculture) qu'en lui permettant d'avoir des débouchés, on ne favorisera le petit commerce que si on lui permet d'avoir des clients.

M. ENGRAND estime que cela illustre le fait qu'on ne met, peut-être, pas assez en lumière toutes les raisons qui incitent à promouvoir la polarisation ; celle-ci en est une.

Mme PAGE présente l'objectif 3 : « Aménager partout des cadres de vie de qualité ».

M. CARLES souligne que la condition de validité de l'armature urbaine est une bonne prise en compte, par chaque niveau, du coût de ses responsabilités en tant que centralité. Sachant que si l'on identifie des pôles sur lesquels on doit trouver des équipements et des services, ce ne sont pas seulement les EPCI (communautés d'agglomération, métropole ou communautés de commune) qui auront à les prendre en charge. Comment vont se répartir les moyens ? Parce que toutes les communes qui sont sur ces pôles-là, ne seront pas forcément en capacité d'offrir aux habitants des équipements et des services de qualité tels qu'ils sont définis dans notre PAS. Cela veut dire qu'on aura à se poser la question des problématiques infracommunautaires et supracommunales. Cette question va être clairement posée du fait de la répartition, en quatre strates, que l'on veut faire, qui est pertinente et indispensable (on l'a dit sur le premier volet) mais qui n'est pas, non plus, réglée du point de vue des capacités.

Mme Karine TRAVAL-MICHELET souligne, dans le même sens, qu'on voit, en effet, que ce PAS va reposer sur la définition de la territorialisation et des centralités et des quatre strates puisque c'est selon cette stratification que les questions de logement, d'équipement et de service, ainsi que de transport ou de commerce, vont être posées. Il va falloir que cette armature soit bien cadrée, bien définie, parce qu'elle va reposer sur cette question des centralités. Or cela concerne aussi, ainsi que le disait un collègue tout à l'heure, le cas des communes qui sont dites de proximité, qui vont devoir jouer un rôle dans cette question de centralité, ce qui interpelle leur capacité de se développer (car on ne va pas pouvoir tout traiter dans les grosses centralités existantes). Cela pose donc, comme le souligne justement M. CARLES, la question

pour elles (c'est une inquiétude que posait le collègue tout à l'heure) de leur capacité à faire et à jouer ce rôle, comme on va l'attendre de chacun à son niveau. Donc oui, la transposition entre ce PAS et le DOO dont on parlait tout à l'heure va être extrêmement cruciale. Le passage entre les deux ou tout au moins la réflexion sur le DOO doit être engagée pour nous permettre de mesurer si le PAS sera soutenable.

M. GUYOT se réjouit des propos de M. CARLES et de Mme TRAVAL-MICHELET. Le fait de participer, au maximum, à l'ensemble des réflexions d'élaboration du SCoT, n'empêche pas de se poser exactement les mêmes questions c'est-à-dire : comment sera-t-on capable de mettre en œuvre ses orientations, comment fera-t-on en sorte que tous les habitants de la Grande agglomération toulousaine profitent des axes qu'on est en train de mettre en place.

M. SEVERAC estime, lui aussi, que c'est une question importante, qui est posée autant pour les communes de proximité que pour les communes qui exercent un peu plus de centralité, avec la question, le débat sur l'articulation entre les deux. Dans le cadre du passage du PAS au DOO, on peut réfléchir, aux outils possibles pour gérer solidairement ces enjeux-là au niveau de la grande agglomération toulousaine.

Mme la Présidente reconnaît, en effet, que cela interroge parce que même la répartition n'est pas neutre : sur la commune qui accueille beaucoup et doit créer beaucoup de logements, cela génère des besoins, et des coûts que la collectivité doit assumer. A tous les niveaux, la question se pose effectivement.

Donc on voit bien que le travail sur le DOO (dont on va en parler ensuite) est important et que la participation de tous à ce travail sera, d'ailleurs, essentielle pour avancer sur ces sujets, qui interpellent, quel que soit le niveau de centralité.

Mme NEUVILLE présente l'objectif 4 : « Conforter le rayonnement de la Grande agglomération toulousaine ».

M. CARLES souligne, s'agissant de l'accueil d'activités économique, qu'il faudra bien, à un moment, arbitrer sous la contrainte du ZAN (Zéro artificialisation nette), à quoi l'on veut attribuer le foncier mobilisable : à l'activité économique ou au logement prioritairement ? Lors de l'évènement de la veille, au MEET, il était très instructif d'écouter Guillaume FAURY, parler de l'objectif 2023-2025 pour faire voler l'avion décarboné. Mais pour arriver à cela, on risque d'avoir des demandes extrêmement importantes, de la part d'Airbus, de création d'un certain nombre d'usines, pour préparer l'avion décarboné. Ce qui veut dire une demande de consommation d'espace et d'artificialisation extrêmement forte. Est-ce qu'on y répond, ou pas ? Sachant que tous les territoires risquent d'y être amenés (on parlait du Muretain, mais aussi le SICOVAL) en vue d'une réindustrialisation, que l'on souhaite. Donc la question va se poser et il faut qu'on ait là-dessus, au-delà des travaux qu'on fait ici, un travail de lobbying, d'intervention, pour que la prise en compte de l'artificialisation du foncier pour l'économie, ne soit pas regardée au même titre que les autres usages. Sinon, on va être vraiment dans une situation qui risque d'être dramatique. Cela peut générer, également, une situation de conflit, parce que, et c'est normal, chaque territoire va vouloir sa part ; mais, en même temps c'est un objectif commun de vouloir un développement de l'économie sur l'ensemble du territoire. Est-ce compatible avec ce que l'on a aujourd'hui sur la zéro artificialisation ? Ce sont des questions complexes et là aussi dans le DOO, il va falloir qu'on se pose des questions par rapport à cela. La réponse n'est pas simple. Il va falloir qu'ensemble on la trouve ; mais elle n'est pas écrite.

Mme La Présidente fait remarquer que la réponse ne se trouve peut-être pas qu'au niveau du SCoT ; il faut penser au SRADDET.

M. CARLES acquiesce, mais fait remarquer, juste par rapport à ça, que, pour l'instant, la Région est un peu muette sur le sujet.

Mme La Présidente rappelle qu'on lui a clairement posé la question lors de l'échange de la veille.

M. CARLES constate qu'on n'a pas eu de réponse.

Mme La Présidente le confirme. Mais il est, pourtant vrai, que c'est à ce niveau là que le sujet doit se poser. Quand, dans le SRADDET, la Région a parlé de rééquilibrage, elle n'a pas ignoré le sujet, d'ailleurs... Elle a évoqué Airbus... sur Toulouse, mais sans donner de réponse.

M. OBERTI estime que le sujet abordé par M. CARLES vient corroborer sa demande, et celle de M. COLL, d'ouverture, au sein du SMEAT, d'un chantier pour s'accorder sur cette question de l'artificialisation, car plus les élus du SMEAT seront déterminés, plus ils seront forts, aussi, face à la Région. Mais la Région ne pourra pas, pour autant, accorder plus de crédit (*de capacité à consommer du foncier*) on l'a bien compris hier. Donc c'est bien vers l'Etat aussi à un moment qu'il faudra se retourner, en arguant du dynamisme de nos territoires, de l'aire urbaine toulousaine.

Mme La Présidente estime que ce n'est pas sur la question de l'artificialisation qu'on doit attendre des réponses de la part de La Région, mais sur la prise en compte des grands projets qui peuvent être d'intérêt régional. Sur certains projets elle peut...

M. OBERTI considère que Mme la Présidente ne répond pas à la question qui est posée sur l'ouverture d'un chantier, au sein du SMEAT, concernant la façon selon laquelle on aménagera notre territoire sur la base du passé et en parlant du futur ; car, de toute façon, la Région nous renverra à nos responsabilités.

Mme la Présidente rappelle ce qu'elle a déjà dit à plusieurs reprises, et encore la veille, que dans le cadre du DOO, il y aurait un travail sur le Z.A.N., et qu'il faudra bien, pour cela, un travail au sein du SMEAT, sur la répartition. Ceci est écrit, aussi, dans le document.

M. OBERTI souligne que la façon dont sera conduit ce travail va conditionner la clarté des débats entre élus. Or conduire un tel travail, comme il a été fait jusqu'à présent, c'est-à-dire chaque EPCI travaillant de son côté pour exprimer ses besoins, n'est pas, à son avis, la bonne méthode.

Mme la Présidente estime qu'il avait paru normal, dans un premier temps, de demander à chaque EPCI de répondre sur ses objectifs. Il n'a jamais été dit, pour autant, qu'on travaillerait EPCI par EPCI. Il a toujours été dit qu'on travaillerait tous ensemble.

Pour **M. OBERTI** le tableau qui a été remis, à un moment, était un tableau EPCI par EPCI. Pour évaluer les capacités.

Mme la Présidente rappelle que c'était, clairement, une simple base de travail.

M. OBERTI demande que soit acté le principe de travailler en commun.

Mme la Présidente s'étonne de cette demande sur quelque chose qui a déjà été dit récemment, ici, et en présence de M. OBERTI : bien sûr qu'il y aura un travail, commun, sur ces sujets là, dans le cadre du DOO.

M. OBERTI a entendu l'AUAT le contester, du fait qu'elle n'aurait pas été missionnée pour cela.

Mme la Présidente serait bien étonnée que l'AUAT ait exprimé un désaccord à ce sujet !

M. COLL estime que la manière dont M. CARLES a soulevé la question démontre, en tout cas, la nécessité de travailler ensemble au niveau de l'aire urbaine toulousaine (*de la Grande agglomération toulousaine ?*) et non EPCI par EPCI sur ce sujet. En outre l'idée de s'interroger à partir de grands projets peut, justement, contribuer à fédérer ce travail. Alors que si l'on commençait à travailler en ne disant que « voilà mes disponibilités ici, où là » on ne serait jamais en capacité de répondre de façon cohérente, à un projet d'envergure tel que celui qui est évoqué concernant l'avion décarboné. En outre, une telle dynamique, aujourd'hui, venant de filières stratégiques peut (M. CARLES l'avait souligné il y a quelques mois) être aussi, motrice au-delà de leur strict périmètre, en incitant de l'innovation en dehors de leur structure même. Par conséquent, la réflexion du ZAN s'impose pour l'avenir économique de la Grande agglomération toulousaine : elle s'impose au niveau de l'ensemble de l'aire urbaine toulousaine, et non pas EPCI par EPCI. L'exemple qui vient d'être cité l'ayant démontré, cela suppose une méthode de travail qui parte de l'évaluation du besoin (foncier) autour de ce nouveau projet fédérateur, de ce qu'il entraîne comme besoins au niveau de l'aire urbaine toulousaine ; et qu'on résolve, et qu'on réponde, à la question, à partir de là.

D'autre part, M. COLL souhaiterait concernant, la structuration de la filière agricole (au sujet de laquelle il partage les orientations proposées) ajouter les mots « et alimentaire ». Parce que, à ses yeux, l'enjeu du futur, c'est de travailler sur les circuits courts, et que cela mériterait qu'il y ait ce petit marqueur pour la suite : qu'on n'en reste pas, strictement, à la filière agricole, mais qu'on pense aussi aux transformations sur place, par la filière alimentaire.

Mme TRAVAL-MICHELET, revenant aux réflexions que suscite les propos de M. FAURY souligne leur importance. Mais est-on capable de régler la question tous seuls, voire même au niveau régional. S'agissant d'une activité aéronautique, de stratégie nationale, qui vient, finalement, percuter la question du zéro artificialisation nette sur notre territoire, ne peut-on pas envisager de porter la question au niveau le plus haut de la gouvernance politique, c'est-à-dire de poser une question officielle à l'Etat : peut-on envisager une dérogation, une règle spécifique au regard d'une activité stratégique nationale, qui nous dépasse, et qui mériterait la prise en considération par l'Etat ?. Parce que c'est sûr que si l'on essaye de la régler juste au niveau du SMEAT, ça va être d'une difficulté exceptionnelle. A très court terme évidemment, on est dans une période très particulière, au niveau national. Mais, dès le mois de mai, ou juin, on pourrait poser la question très officiellement, sur ce point là, parce qu'il en va, en effet, de l'avenir, stratégique national, de l'aéronautique sur notre territoire. Or si on le confronte à la question du ZAN, évidemment qu'on ne va pas s'en sortir, parce qu'on absorberait toutes nos capacités d'extension foncière, ce qui n'est pas possible.

M. CARLES signale que se déroulent, actuellement un atelier des territoires, à l'initiative et porté par l'Etat, relatif à l'avenir de la plate-forme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac. Par rapport à ce que dit Mme TRAVAL-MICHELET, il faut agir sur plusieurs volets. On peut déjà, au niveau de l'atelier des territoires, poser la problématique ; et ensuite il faut, en effet, organiser un processus d'intervention auprès du Préfet et auprès de l'Etat pour dire qu'on ne pourra pas y arriver si on n'a pas un processus dérogatoire pour ce qui concerne le développement, très particulier de l'aéronautique, de l'espace. Il faudra, aussi, travailler avec des opérateurs là-dessus.

M. OBERTI pense aussi que ce n'est pas tant vers la Région que vers l'Etat qu'il faut se retourner. Et que la position sera d'autant plus solide, qu'on aura démontré, dans le cadre de des travaux du SMEAT, que ce n'est pas supportable quand on doit répondre à un courant d'accueil de

population et à un courant d'accueil d'entreprises, pour notre aire urbaine. Pour cela, il faut bien avoir une démonstration qui allie les deux volets et les deux démarches : soulignant, effectivement l'importance de la filière aéronautique au niveau national, et, dans le même temps, montrer qu'elle ferait complètement de l'ombre au dynamisme particulièrement en matière d'accueil de population, et d'activités économiques courantes, sur notre territoire.

Pour questionner l'Etat, **Mme la Présidente** propose, aussi, qu'en parallèle, dans le cadre de France Urbaine, M. Jean-Luc MOUDENC puisse intervenir auprès de l'Etat ; parce que c'est un problème qui y été déjà soulevé justement : de l'intérêt général d'une prise en compte spécifique de certains grands projets.

Mme TRAVAL-MICHELET, pour souligner, encore, l'importance de telles démarches, fait remarquer que les réponses qui seraient apportées pourraient, à certains niveaux, conduire à modifier le PAS. En effet, si l'on imaginait qu'on ne puisse pas répondre à une demande de l'aéronautique, particulièrement d'Airbus, en sortant du strict contingent local, il faudrait voir les choses comme elles sont : est-ce que cela ne signifierait pas (en poussant le raisonnement très loin) qu'on n'aurait plus les capacités d'accueillir ces nouvelles ambitions d'Airbus, qui devrait, alors, aller s'implanter vraiment ailleurs ? Or, par voie de conséquence, l'attractivité de notre grande agglomération, qui est beaucoup fondée sur l'aéronautique, ne serait plus la même. Ce qui viendrait percuter, complètement, le scénario de notre projet de PAS. C'est pour cela qu'on a vraiment besoin de voir clair, là-dessus, rapidement.

M. FOUCHIER fait remarquer que tous les pays européens sont confrontés aux mêmes orientations en matière de sobriété foncière, ainsi que tous les territoires : l'Etat, les collectivités... Les différentes mailles, y sont confrontées de la même façon. Et, de même, toutes les fonctions occupant le territoire : l'habitat, les grands aménagements, d'infrastructures routières, ou d'autres équipements publics, l'économique évidemment. A leur place, la filière économique, ou les filières économiques, ne peuvent pas se dessaisir de cette question complètement et exprimer uniquement des besoins. C'est-à-dire qu'on sera d'autant plus à l'aise de travailler sur cette question, que cette question de la sobriété foncière aura, aussi, été prise en compte dans la réflexion sur l'aménagement industriel, sur les process de production et cætera. On ne peut pas considérer que demain on habitera autrement avec l'ensemble de cette réflexion et qu'on continuerait à produire sur le plan industriel, de la même façon. Cette question est, sans doute, déjà posée aux industriels. En tout cas il est absolument indispensable qu'elle le soit.

Mme La présidente rappelle qu'elle avait évoqué la Région comme échelle de prise en compte de cette problématique du fait que, dans les projets de décrets en vue de décliner le Z.A.N., elle semble devoir identifier les activités et les projets consommateurs de foncier qui, du fait de leur importance particulière, ne seraient pas inclus dans le décompte local. C'est dans ce sens que la question a été posée, la veille, à la Région, laquelle n'y a pas répondu. En tous les cas, la question sera posée à l'Etat, c'est une bonne chose effectivement, et probablement relayée par France Urbaine à un autre niveau.

M. GUYOT est aussi complètement favorable à cette réflexion, au niveau du SMEAT, sur la manière d'envisager le Z.A.N. et en particulier sous l'angle de la grande industrie, autour d'Airbus. C'est très important, y compris pour nos populations, car même si un EPCI comme le Grand ouest toulousain n'est pas, directement, concerné par un accueil de ces industries-là, ses habitants y travaillent. Il y a donc un grand intérêt pour l'ensemble de la Grande Agglomération toulousaine.

On voit d'ailleurs que ce type de question peut concerner, aussi, d'autres grands projets. Il rappelle qu'il y a déjà eu, ici, un petit débat par rapport à la ligne grande vitesse, dont il faudrait, aussi, parler si l'on a un dialogue avec l'Etat, pour voir comment, la ligne à grande

vitesse est vue du côté du ZAN. (et, aussi, du point de vue de la Région, qui est complètement engagée dans ce projet). C'est un enjeu de niveau métropolitain (au sens « métropole française ») sur lequel on a plus de poids, si l'on arrive à exprimer un consensus, vis-à-vis des strates « au-dessus » de nous.

M. CARLES, réagissant aux propos de M. FOUCHIER, n'est pas convaincu que tous les pays européens soient sur une réglementation identique en matière de consommation foncière. Il n'est pas sûr que les Polonais se posent des questions de ce type. Et quand il voit ce qui a été fait à Hambourg, par les Allemands, malgré le poids des écologistes allemands, pour allonger la piste sur le fleuve, il se dit qu'il faut qu'on fasse attention à ne pas être plus vertueux que les vertueux, au risque de le payer. Donc quand Karine TRAVAIL-MICHELET disait que ça pouvait partir très loin, regardons-le, effectivement.

Mme la présidente préconise, pour ce qui est du travail sur le Z.A.N. dans le cadre du DOO (la répartition, à l'échelle des différentes parties de la Grande agglomération, du zéro artificialisation) dont le principe a déjà été acté que cela soit clairement inscrit dans la feuille de route qui va être présentée ensuite, et qu'on explicite, le plutôt possible, dans un prochain Bureau, comment on va y travailler ensemble.

M. COLL, constatant que les débats de ce matin ont été particulièrement riches et ouverts, demande, en termes de méthode, pour bien avancer, comment ces débats vont s'insérer dans le processus d'approbation du PAS. En effet, il y a eu, sur les différents sujets une série de formulations et d'interrogations qui sont de nature à clarifier et à faire avancer le débat. Il trouverait intéressant que ces questions figurent dans le document qui fera l'objet de l'approbation du PAS (parce que c'est de nature à créer de la complémentarité, qui manque parfois).

Mme la Présidente précise qu'il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'approuver le P.A.S. lui-même.

M. COLL l'a bien noté.

Mme la Présidente indique qu'il s'agit, formellement, d'acter que le débat a eu lieu. Ceci n'interdit pas, en outre, lorsque les travaux vont se poursuivre, qu'il y ait un nouveau débat d'orientation, s'il le fallait, sur un projet de P.A.S. « revisité ». De ce fait, il est bien clair qu'on ne clôture pas le dossier puisque, comme cela a été exprimé, il va y avoir, aussi, des débats sur le DOO, qui peuvent générer des aller-retours avec le projet de PAS. Ce n'est donc pas un document figé ; effectivement les questions y figureront, pour le moment, et les réponses ultérieurement y figureront aussi.

M. COLL indique qu'il ne demandait pas forcément un deuxième débat.

Mme la Présidente ajoute qu'on jugera, le moment venu, si le besoin s'en faisait sentir ; ceci pour dire que ce n'est pas figé.

Mme la Présidente souligne ensuite, avant une présentation de la feuille de route en vue du DOO, que le calendrier est court et chargé. C'est vraiment un travail contraint, conformément au planning validé par l'ensemble des élus. Mais ce travail doit, bien évidemment, rester le plus ouvert possible, et avec un maximum de participants. Il y aura des bureaux et, à nouveaux, des bureaux élargis. Mme la Présidente y invite tous les présidents d'EPCI membres du SMEAT, qui peuvent également solliciter également leurs vice-présidents, et toutes les personnes qui souhaiteraient accompagner les travaux de manière à ce qu'un maximum d'élus puisse y participer. Il y aura une conférence des maires aussi, qui sera prévue.

Mme Karine TRAVAL-MICHELET remarque que dans tout le document (projet de PAS) il est question de responsabilité d'accueil. Elle trouve le terme de responsabilité est un peu fort. Pourquoi pas le terme de « rôle » ?

Mme NEUVILLE remarque que, dans la carte de l'armature urbaine, c'est d'ailleurs le mot « rôle » qui est employé.

Mme TRAVAL-MICHELET constate que le terme « responsabilité » figure, néanmoins, à plusieurs reprises. C'est une question à partager avec les collègues.

(Fin du débat sur les orientations du P.A.S)